

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Nettoyage chimique de pots catalytiques sur la commune principale de l'AIOT 59 rue Amédée Gordini 87280 Limoges.

La référence de votre dossier est A-3-8UQ8KRMR7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/05/2023 à 10h44 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **95450607701201**

Raison sociale **RENAULT TRUCKS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**59 RUE AMEDEE GORDINI**

**87280 LIMOGES**

### Signataire

Qualité : **Animatrice Environnement**

### Référent

Fonction : **Animatrice Environnement**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Nettoyage chimique de pots catalytiques**

Description des activités :

**La dernière génération de pots catalytiques (appelés aussi "mufflers") produite par le groupe VOLVO n'atteint pas les niveaux de qualité attendue afin de respecter les normes d'émission: la fonction de conversion des NOx se dégrade plus rapidement que prévu. Une campagne qualité a été ouverte afin de remettre en conformité certains de ces mufflers par un nettoyage à l'acide acétique 5%. L'atelier fonctionnera en 2x8 sur la période 06h00 - 22h00, 5 jours par semaine. Elle aura une capacité de production de 12 mufflers/jour. Elle sera située à proximité de la ligne robotisée de rénovation des mufflers mise en service en 2020 pour mutualiser l'utilisation d'une partie des équipements. Elle aura une emprise d'environ 100 m<sup>2</sup> dans l'extension construite en 2020 pour la partie process et d'environ 100 m<sup>2</sup> à l'extérieur de cette extension pour la partie utilités. Le process de rénovation se déroule en 6 principales étapes: 1) Réception / déballage 2) Préparation: retrait des éléments qui auraient dû l'être par le concessionnaire (filtre à particules, sondes de température, de pression...), petites réparations (reprise de taraudage...) et inspection pour valider la réparabilité du muffler. 3) Grenailage: utilisation de la grenailleuse de la ligne mufflers mise en service en 2020 4) Nettoyage chimique de la brique SCR comprenant 4 sous-étapes: 4.1) Préchauffage air pulsé chaud (débit 590 m<sup>3</sup>/h, 310°C) pendant 30 mn pour brûler certains résidus (urée, AdBlue) 4.2) Nettoyage par solution d'acide acétique 5%: immersion des briques SCR présentes à l'intérieur du muffler dans 120 L de solution pendant 30 mn. 4.3) Séchage: à air pulsé chaud (590 m<sup>3</sup>/h, 310°C) pendant 60 mn 4.4) Refroidissement: par soufflage jusqu'à une température évitant les risques de brûlures pour les opérateurs. 5) Marquage du numéro de série organe rénové à l'aide d'une marqueuse à micro-percussion 6) Emballage et expédition Différentes utilités seront présentes: - Production de la solution d'acide acétique 5%: elle sera produite à partir de solution 40% diluée dans de l'eau déminéralisée produite à partir d'eau de ville (consommation annuelle estimée 54 m<sup>3</sup>) et d'un équipement de déminéralisation - Un évapo-concentrateur: le bain usagé sera traité pour séparer l'eau / l'acide acétique (réutilisé dans le process) des autres polluants. - Un laveur de gaz permettant de neutraliser les effluents gazeux acides avec de la soude.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

**Installation soumise à la rubrique 2575 emploi de matières abrasives (classement DC): utilisation de la grenailleuse de la ligne mufflers mise en service en 2020 Installation 2925.1 Ateliers de charge d'accumulateurs (classement D): utilisation des systèmes de manutention et du poste de charge de la ligne mufflers mise en service en 2020**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **59 rue Amédée Gordini 87280 Limoges**

X : 566787

Y : 6534565

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2565	2565-2-b	Traitement de surface	Volume des cuves 360 L	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **54**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Etapes de trempage et de séchage, rejets de vapeurs d'acide acétique**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

**Laveur de gaz avec neutralisation à la soude**

Autres sources :

**Non**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Papiers: 0,05 T/an, recyclage Mufflers: 26 T/an, recyclage Sondes de température: 1 T/an, recyclage Pièces inox: 5 T/an, recyclage Pièces acier: 0,5 T/an, recyclage Déchets résiduels après tri à la source: 0,25 T/an, incinération sans récupération d'énergie Aérosols: 0,05 T/an, incinération avec récupération d'énergie Matières souillées par des substances dangereuses: 1,6 T /an, incinération avec récupération d'énergie Concentrat: 1 m3/an, incinération sans récupération d'énergie**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **3 réserves d'eau (bâches) de 400 m<sup>2</sup> chacune**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**sprinklage réseau RIA extincteurs bouches à incendie**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**planCadastralNormalise.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan d'ensemble.pdf**

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

**Intérazions installations.pdf**